



Module 2. Que faire face à la violence conjugale ?

VIOLENCE CONJUGALE

GUIDE DU PERSONNEL ENSEIGNANT

DURÉE : 75 MINUTES

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES : Décrire des habiletés et des stratégies qui servent à construire et à maintenir des relations positives afin d'éviter ou de minimiser le risque de se trouver dans une situation de violence conjugale. Décrire l'efficacité des stratégies pour résoudre des conflits interpersonnels.



Matériel d'accompagnement

- **Fiche de l'élève** — Module 2 à télécharger ou à imprimer

Préalables : Avoir complété le Module 1 — Comment reconnaître la violence conjugale ?

Notes : Avoir accès à Internet

Cette ressource pédagogique peut être utilisée en classe présentielle ou virtuelle. Les activités peuvent se faire individuellement, en équipe ou en groupe-classe.



Contenu sensible

- Veuillez noter que ce module couvre du contenu sensible. Veuillez présenter le contenu avec tact. Invitez les élèves à venir vous parler à tout moment si elles et ils sont mal à l'aise ou que cela rappelle une situation difficile. Les élèves peuvent aussi faire appel aux ressources d'aide fournies au besoin.

Soutien aux élèves

Lorsqu'une discussion affecte vos élèves :

Jeunesse, J'écoute offre un service de soutien 24/7 gratuit, sans jugement et confidentiel, peu importe le problème. L'élève peut :

- Envoyer le mot PARLER au 686868.
- Appeler le 1-800-668-6868.

Ce module s'intègre au Curriculum de l'Ontario :

Niveau	Programme-cadre	Cours	Domaines
9 ^e	Éducation physique et santé (2015)	Vie active et santé (PPL10)	C. Vie saine (C3.3)
12 ^e	Éducation physique et santé (2015)	Vie active et santé (PPL40)	C. Vie saine (C1.1)

A. La violence conjugale et les relations saines

A.1. Les mythes sur la violence conjugale

1. Invitez les élèves à lire les énoncés et répondre aux questions de la section **A.1. Les mythes sur la violence conjugale de la Fiche de l'élève**. Corrigez en groupe-classe.

Corrigé – A.1. Les mythes sur la violence conjugale

- **1) FAUX.** Croire que la violence conjugale est un problème personnel et privé qui ne nous concerne pas isole davantage les personnes qui en sont victimes.
- **2) FAUX.** La personne qui commet la violence est l'unique responsable de ses actes. Aucune situation de couple ne justifie le recours à la violence.
- **3) FAUX.** Il existe plusieurs raisons pour lesquelles une personne victime de violence conjugale reste avec l'agresseuse ou l'agresseur. La personne victime peut être terrifiée par l'agresseuse ou l'agresseur ou même manquer de confiance. La personne victime est souvent prisonnière du cycle de la violence.
- **4) FAUX.** Les victimes de violence conjugale peuvent rester avec leur agresseuse ou agresseur pour plusieurs raisons comme la peur des représailles, l'espoir que la ou le partenaire va changer, l'isolement social ou la peur du jugement.
- **5) FAUX.** Les enfants exposés à la violence conjugale présentent un éventail de troubles comportementaux et affectifs susceptibles d'entraîner des problèmes dans leurs relations conjugales et familiales à l'adolescence et à l'âge adulte.

- **6) FAUX.** Le conjoint ayant des comportements violents n'est pas nécessairement violent dans toutes les sphères de sa vie (au travail ou envers des étrangers par exemple) et peut ne pas avoir d'antécédents criminels.

A.2. La vie de la victime est-elle en danger ?

1. Lisez avec les élèves la section **A.2. La vie de la victime est-elle en danger ? de la Fiche de l'élève.**

A.3. Mise en situation

1. Expliquez aux élèves qu'elles et ils doivent faire une saynète d'au maximum 3 minutes qui porte sur comment aider une personne qui subit de la violence conjugale ou comment aider une personne qui commet de la violence conjugale.
2. Demandez aux élèves de se mettre en équipe de 4 et assurez-vous que les équipes choisissent une des deux questions.
3. Accordez aux élèves 20 minutes pour effectuer la recherche et pour prendre des notes pour le scénario improvisé.
4. Demandez à chaque équipe de faire leur saynète à tour de rôle pendant que les autres équipes observent. Demandez à chaque équipe qui traite de la même question d'améliorer l'approche de l'équipe précédente. Commentez les points forts et les points à améliorer de chaque saynète. Les élèves pourront, par exemple, démontrer de l'empathie, du non-jugement, mentionner les comportements observés, offrir de l'appui, ne pas forcer la personne à agir, proposer une ressource d'aide.

A.4. Les relations saines

1. Lisez avec les élèves la section **A.4. Les relations saines de la Fiche de l'élève**.
2. Invitez les élèves à parcourir le quiz.

B. La violence conjugale criminelle et ses conséquences

1. Lisez avec les élèves la section **B. La violence conjugale criminelle et ses conséquences de la Fiche de l'élève**.
2. Invitez les élèves à répondre aux questions de la section **B. La violence conjugale criminelle et ses conséquences de la Fiche de l'élève**. Corrigez en groupe-classe en demandant aux élèves d'expliquer leur raisonnement et présentez les explications.



Conseils d'adaptation

- Invitez les élèves à faire l'activité en groupe de 2.
 - Lisez les énoncés avec les élèves d'abord pour assurer une bonne compréhension afin de répondre aux questions.
-

**Corrigé – B. La violence conjugale criminelle et ses conséquences**

- **1. B.**

- Il n'existe pas de crime de violence conjugale au sens large. Certains actes et comportements qui constituent la violence conjugale peuvent être reconnus comme des crimes, d'autres ne le sont pas.
- En droit de la famille, on reconnaît le concept de « violence familiale » dans son ensemble. La violence familiale comprend ce qui est considéré comme criminel et ce qui ne l'est pas. On utilise le concept en considérant les décisions comme la responsabilité décisionnelle ou le temps parental.
- Par ailleurs, faire des appels téléphoniques harcelants est prévu à l'article 372 du *Code criminel*.

- **2. A.**

- Une personne qui a déjà reçu une condamnation pour des comportements ou des actes issus de la violence conjugale doit prouver pourquoi elle ou il peut être mis en liberté en attente du procès.
- Le moment de séparation n'est pas nécessairement le moment le plus sécuritaire pour la personne qui subit de la violence dans le sens où la séparation peut amener de la violence post-séparation comme le harcèlement et la surveillance ou même l'escalade de violence physique entraînant de blessures graves ou la mort. Cependant, de l'aide existe pour appuyer la victime dans ce processus.
- En 1983 que le Canada a apporté des modifications au *Code criminel* pour prévoir qu'une personne pouvait être accusée d'agression sexuelle contre sa conjointe ou son conjoint.
- De l'aide existe pour appuyer la victime dans ce processus.

- **3. C.**

- La procureure ou le procureur de la Couronne doit envisager une ordonnance de probation assortie de conditions (des conditions s'ajoutent) où :
 - la personne accusée doit participer à un programme thérapeutique de prévention de violence,
 - la sécurité de la personne plaignante et les autres membres de la famille est prise en compte,
 - la personne accusée a l'interdiction de communiquer avec la personne plaignante.
- La *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* s'applique aux personnes mineures entre 12 et 17 ans. « Le but des peines applicables aux adolescents est de faire répondre ceux-ci de l'infraction qu'ils ont commise par l'imposition de sanctions assorties de perspectives positives favorisant leur réadaptation et leur réinsertion sociale. »
- Faire des menaces de brûler, détruire ou endommager les biens de quelqu'un est une infraction prévue à l'article 264.1 du *Code criminel*.

3. Visionnez la vidéo suivante et animez une discussion sur les critiques face au processus de plainte de la violence conjugale.

**Le témoignage d'Anna Quinn (12 min 16)**

- C'est le témoignage d'une jeune femme victime de violence conjugale qui a porté plainte en 2019 contre son ex-conjoint qu'elle venait de quitter.
- **Hyperlien** : <https://www.youtube.com/watch?v=mGKN2VOro6s>

Source : Le Devoir

**Pistes de discussion**

- Quelles ont été les failles dans la réception de la victime au service de police ?
- Quelles embûches est-ce que la victime a vécues en décrivant son expérience de violence conjugale à la police ?
- Selon la victime, quels sont les manquements dans la loi criminelle concernant la violence conjugale ?
- Si un procès voit le jour en cour criminelle pour une situation de violence conjugale, quels sont les autres événements qui peuvent contribuer à la revictimisation de la victime ?

C. La violence conjugale touche tout le monde

C.1. Les statistiques

1. Invitez les élèves à lire les énoncés et répondre aux questions de la section **C.1. Les statistiques de la Fiche de l'élève**. Corrigez en groupe-classe et animez une discussion sur la statistique présentée.



Corrigé – C.1. Les statistiques

- **1. Vrai.** 61 % des femmes autochtones sont susceptibles d'être victimes de violence conjugale comparativement à 44 % des femmes non autochtones. Il est aussi important de noter que les femmes autochtones représentent 21 % des femmes tuées par un partenaire intime entre 2014 et 2019 alors qu'elles représentent que 5 % de toutes les femmes au Canada.



Discussion

- Selon toi, pourquoi les femmes autochtones sont plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les autres femmes ?

- **2. Faux.** 44 % des femmes hétérosexuelles ont subi au moins un type de violence conjugale comparativement à 67 % des femmes de la communauté LGBTQ2S+. Aussi, 49 % des femmes de la communauté LGBTQ2S+ ont été agressées physiquement ou sexuellement par une partenaire intime alors que 25 % des femmes hétérosexuelles ont vécu la même chose.

**Discussion**

- Selon toi, pourquoi les femmes de la communauté LGBTQ2S+ sont plus susceptibles d'être victimes de violence conjugale que les autres femmes ?

- **3. Vrai.** En 2019, 79 % des 107 810 personnes de plus de 15 ans victimes de violence conjugale étaient des femmes. Cependant, il est important de spécifier que les hommes dénoncent moins la violence conjugale qu'ils subissent, ce qui peut affecter les statistiques.

**Discussion**

- Pourquoi penses-tu que les hommes sont moins enclins à porter plainte pour violence conjugale ?

- **4. Faux.** Les jeunes femmes entre 15 et 24 ans sont :
 - cinq fois plus susceptibles que les femmes âgées de 25 ans et plus d'avoir été agressées sexuellement (5 % par rapport à 1 % respectivement),
 - trois fois plus susceptibles d'avoir été agressées physiquement (6 % et 2 % respectivement),
 - presque trois fois plus susceptibles d'avoir été victimes de violence émotionnelle ou psychologique ou financière de la part d'un partenaire intime (28 % par rapport à 10 %).

**Discussion**

- Selon toi, quels facteurs pourraient expliquer que les femmes de moins de 25 ans sont plus vulnérables que les femmes plus âgées ?
-

- **5. Vrai.** 80 % des victimes de violence conjugale ne le déclarent pas à la police.

**Discussion**

- Qu'est-ce que tu proposerais comme réforme ou suggestion pour encourager les victimes à porter plainte contre leur agresseuse ou leur agresseur ?
-

C.2. Ne crains pas de faire l'appel

1. Présentez la vidéo suivante, un cas réel, pour reconnaître le signe d'appel à l'aide lorsqu'on est en détresse. Animez une discussion à la suite du visionnement.

**Une ado kidnappée secourue grâce à un signe de la main (5 min 12)**

- Ce signe de la main a été popularisé par deux femmes de Magog sur TikTok. C'est un geste silencieux pour signaler qu'on a besoin d'aide.
- « Des mois plus tard, elle a prouvé son efficacité. Une jeune femme victime d'un enlèvement en Caroline du Nord a en effet été secourue grâce à ce signe de la main, qui a été reconnu par un passant [en 2021]. »
- **Hyperlien :** <https://ici.radio-canada.ca/rdi/isabelle-richer/site/episodes/582658/tiktok-kidnappee-mais-secourue-violence-conjugale>
- Aussi visionnez la campagne Répondez à l'appel (<https://www.youtube.com/watch?v=IOPJVUXLNjE>) qui utilise le même geste.

Sources : Fondation canadienne des femmes, La Presse, Radio-Canada

**Discussion**

- Pouvez-vous donner des exemples de moments où vous pouvez utiliser le signe dans un contexte de violence conjugale ?
- Comment réagirez-vous si vous voyez ce signe de la main ?

2. Invitez les élèves à prendre connaissance des ressources disponibles pour les personnes qui subissent de la violence conjugale. Explorez-en une au tableau blanc interactif avec les élèves.

3. Invitez les élèves à compléter le billet de sortie.

D. Bibliographie

Vous souhaitez faire des recherches complémentaires ?

Faites attention à vos sources ! Le droit peut varier d'une province ou d'un territoire à l'autre.

- Pour en savoir plus sur la common law en vigueur au Canada, visitez : **[CliquezJustice.ca](https://cliquezjustice.ca)**
- Pour une définition simple de termes juridiques, visitez : **www.cliquezjustice.ca/glossaire**

Femmes et Égalité des genres Canada, « Fiche d'information : Violence entre partenaires intimes ». En ligne : <https://femmes-egalite-genres.canada.ca/fr/centre-savoir-violence-fondee-sexe/violence-entre-partenaires-intimes.html>.

Statistique Canada, « La violence conjugale au Canada, 2019 ». En ligne : <https://www150.statcan.gc.ca/n1/pub/85-002-x/2021001/article/00016-fra.htm>.

Cette ressource a été créée par l'Association des juristes d'expression française de l'Ontario dans le cadre du projet CliquezJustice.ca.

© 2023 Association des juristes d'expression française de l'Ontario

ajefo Association des juristes
d'expression française
de l'Ontario